

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT: PERMAS 100 EC

RISQUES SPECIFIQUES: INFLAMMABLE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: PERMAS 100 EC

Utilisation: insecticide pour combattre les insectes rampants et volants (inclus des guêpes), par traitement localisé dans les maisons, les bâtiments et les usines. Dose d'emploi: 250 ml/10 l d'eau. En cas d'entretien normal: 100 ml/10 l d'eau.



EDIALUX S.A.
Rijksweg 28
B-2880 BORNEM

Tél. : 0032 (0)3 886 22 11
Fax : 0032 (0)3 886 24 60
edialux@edialux.be
www.edialux.be

Fabricant:

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation contenant:

PERMETHRINE: 100 g/l (10% W/V)

- Nom chimique: 3-phenoxybenzyl (1RS, 3RS; 1RS, 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthyl cyclopropane-carboxylate
- N°. CAS: 52645-53-1
- N°. EINECS: 258-067-9
- Formule: C₂₁H₂₀Cl₂O₃
- Classement: nocif
- Phrases de risques
 - R22: Nocif en cas d'ingestion
 - R50: Très toxique pour les organismes aquatiques
 - R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
 - R57: Toxique pour les abeilles

- Utilisation: insecticide

EMULSIFIANT 1 : 30 g/l

- N°. CAS: ne pas disponible (sulphonate organique 60 %)
- Classement: irritant
- Phrases de risques :
 - R36/38: Irritant pour les yeux et la peau
 - R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- Utilisation: émulsifiant

EMULSIFIANT 2 : 100 g/l

- N°. CAS: ne pas disponible (tensioactif nonionique)
- Classement: non classé
- Phrases de risques : néant

- Utilisation: émulsifiant

SOLVANT INFLAMMABLE

- N°. CAS: 000107-98-2
- Classement: inflammable
- Phrases de risques:
 - R10: Inflammable

- Utilisation: solvant

EDIALUX S.A



Fiche de Données de Sécurité de Permas 100 EC

2/05/2005

Version 6 - 19 01 2005

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Inflammable
- Toxique pour les organismes aquatiques
- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Toxique pour les abeilles

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation

- Air frais, repos. Position semi-assise.
- En cas de symptômes, consulter un médecin.

Ingestion

- Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.

- Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

- Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.

- En cas de symptômes, consulter un médecin.

Projection dans les yeux

- Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.

- Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, mousse; utilisation d'eau pulvérisée possible si possibilité de récupération des eaux d'extinction.

Produits de combustion nocifs: CO; formation des gaz toxiques et irritants possible.

Protection des intervenants: le port d'un masque respiratoire de type couvre-face et le port d'une combinaison et de gants sont recommandés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

- dans le cas de diffusion dans un local: évacuer la zone contaminée et aérer le local
- éviter tout contact avec la peau et les yeux

Précautions pour la protection de l'environnement:

- empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface
- empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, les caniveaux et rivières

Méthodes de nettoyage:

- absorber sur un support inerte (sable, terre ou autre matière limitant l'épandage)
- récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

- consulter l'étiquette avant utilisation
- éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation
- ne pas inhaler les vapeurs
- le port des gants appropriés, d'une combinaison et des lunettes de protection est nécessaire

Stockage:

- à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- hors de la portée des enfants

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

Protection respiratoire: pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection des yeux: pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection des mains: gants appropriés

Protection du corps: combinaison

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect (20°C; 1030 hPa): liquide clair

Couleur: ± incolore

Odeur: comme éther

Point d'éclair: ± 32°C (PMCC)

Densité: ± 0,963 kg/l (20° C)

Solubilité dans l'eau: bien soluble

Solubilité dans les graisses: bien soluble dans plusieurs solvants

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable à température ambiante dans des conditions de stockage normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë:

- DL50 orale rat: > 2000 mg/kg

- DL50 cutanée lapin: > 4000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë poissons: toxique

Toxicité aiguë abeilles: toxique

Autres données: toxique pour les crustacés

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Destruction du produit:

- conserver le produit dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent, étiqueté et mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

Destruction d'emballage:

- mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: 1993

Transport routier - RTMD-R

Classe: 3

Énumération: III

Étiquette de danger: 3

Transport aérien - IATA

Classe: 3.1

Groupe d'emballage: III

Étiquette de danger: 3

Transport maritime - IMDG

Classe: 3.3

Page du code IMDG: 3345

Groupe d'emballage: III

Étiquette de danger: 3

Emballage: emballage original



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette substance est étiquetée en tenant compte de la directive 78/631/CEE.

Classification CEE: inflammable

Symboles de danger: N – dangereux pour l'environnement

Phrases de risques:

- R10: Inflammable
- R51: Toxique pour les organismes aquatiques
- R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R57: Toxique pour les abeilles

Conseils de prudence:

- S2: Conserver hors de la portée des enfants
- S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- S20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
- S24/25: Eviter le contact avec la peau et les yeux
- S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- S56: Eliminer ce produit et son récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (étiquette usage non-professionnel)
- S60: Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux (étiquette usage professionnel)
- S61: Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Autres données:

- Ne pas utiliser aux endroits où séjournent des enfants en bas âge (-2 ans)
- Ne peut pas contaminer les eaux de surface
- C36: Ne pas mettre les denrées alimentaires et leurs matières premières en contact avec des surfaces traitées à moins que celles-ci aient soumises à un nettoyage efficace
- C37: Couvrir les denrées, les matières premières y destinées et les ustensiles de ménage pendant le traitement
- C56: Ne pas appliquer sur ou dans les appareils destinés à la transformation ou la préparation de denrées alimentaires ou de condiments

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91 / 155 / CEE (JOCE n° L 76 du 22. 3. 1991), modifiée par la directive 93 / 112 / CEE (JOCE n° L 314 du 16. 12. 1993) et ensuite par la directive 2001/58/EG

Homologation par le Ministère belge de la Santé Publique n° 4381/B.

Centre Antipoison: 070 245 245

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du **19.01.05**.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.